

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14 avril 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
05/04/2016

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 18/04/2016
et publication du : 18/04/2016

L'an deux mille seize, le jeudi quatorze avril à vingt heures à la salle municipale de Tucquegnieux, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, MARRASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : M. MIRJOLET
Commune de TUCQUEGNIEX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAC, CARLI, FRETTE, GAYCHET
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : M. BERNARDI est représenté par M. STACHOWIAK
Commune de PIENNES : Mme COUJOUR est représentée par Mme TYL
Commune de TRIEUX : M. GOURY est représenté par M. CECCATO
Mme SABBA est représentée par M. LEON

Etaient absents (excusés) :

Commune de TRIEUX : Mme MASCELLI

Secrétaire de séance : Mme KOSINSKI

Le Président
Jean-Marc LEON



Etablissement
Public de
Coopération
Intercommunale
Tél : 03 82 21 73 11
Fax : 03 82 21 88 34
e.p.c.i@epci-bl.eu
1, rue du Cst Fabien
B.P. 70039
54490 Piennes

Le Président
Jean-Marc LEON



Acte n° D2016-04-022
Affectation résultat du Compte Administratif 2015 budget Piscine

Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160414-2016-022-DE
Date de télétransmission : 18/04/2016
Date de réception préfecture : 18/04/2016

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de Bassin de Landres,

Vu l'instruction M 14,

Vu le Compte Administratif 2015 approuvé en séance et notamment ces résultats,

Vu l'état des restes à réaliser 2015,

FONCTIONNEMENT

A	Résultat de clôture de l'exercice 2015	+205.495,97 €
---	--	----------------------

INVESTISSEMENT

B	Solde d'exécution Investissement	
---	----------------------------------	--

- D 001 (besoin de financement) **-814.417,74 €**
- R 002 (Excédent de financement)

C	Solde des restes à réaliser Investissement	- 2.300,00 €
---	--	---------------------

D	BESOIN DE FINANCEMENT	-816.717,74 €
---	-----------------------	----------------------

Affectation

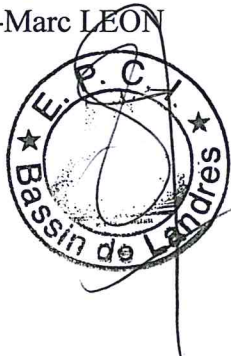
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'affecter au Budget Primitif 2016 la somme de **+205.495,97 €** au compte 1068 (Section investissement-Recettes) afin de couvrir le déficit d'investissement.
- De reporter au Budget Primitif 2016 la somme de **-814.417,74 €** au compte 001 (Déficit d'investissement).
- De reporter au Budget Primitif 2016 la somme de **0 €** au compte 002 (Excédent de fonctionnement)

Extrait certifié conforme

Le Président

Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture 054-245400379-20160414-2016-022-DE Date de télétransmission : 18/04/2016 Date de réception préfecture : 18/04/2016
